



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 septembre 2020

Maison de la musique et de la danse – 18h30

Auditorium

ORDRE DU JOUR

- Désignation du/de la secrétaire de séance.
- Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire.
- Délibérations
 - **CABINET DU MAIRE**
 - 2020-061** Dénomination de la Maison de Santé pluridisciplinaire du quartier des Chaises.
 - **AMENAGEMENT - AFFAIRES FONCIERES**
 - 2020-062** ZAC Alleville Nord – Cession de plusieurs parcelles au profit de l'aménageur SA d'HLM Valloire Habitat – Rectification d'emprise.
 - 2020-063** Convention relative à la réfection et à l'entretien de la venelle Gambetta, dans sa partie comprise entre la rue Brise-Pain et la rue du Petit Chasseur à Saint Jean de la Ruelle.
 - **EDUCATION**
 - 2020-064** Participation de la ville au financement de la classe de découverte d'une école pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2020-2021.
 - **SPORTS**
 - 2020-065** Revalorisation du taux horaire d'encadrement des éducateurs des clubs sportifs.
 - **CULTURE - COOPERATION**
 - 2020-066** Solidarité avec le Liban - Subvention au Secours Populaire.
 - 2020-067** Adoption du projet d'établissement 2020-2024 et demande de renouvellement d'agrément de conservatoire à rayonnement communal.
 - **ANIMATION URBAINE**
 - 2020-068** Animation quartier des Chaises - Subvention exceptionnelle au groupement Luttons-Bougeons-Réagissons.
 - **MARCHES PUBLICS**
 - 2020-069** Convention de groupement de commandes pour des besoins communs entre la Ville et le CCAS.

Rapporteur.e.s :

V. Desnoues

P. Laval

N. Hameau

V. Desnoues

A. Le Bihan

O. Maigre Bellizio

I. Gauthier

○ **RESSOURCES HUMAINES**

2020-070 Autorisation d'emploi d'un collaborateur de cabinet.

2020-071 Mise à disposition du directeur du CCAS auprès de la Ville.

2020-072 Mise à disposition d'une animatrice de l'espace intergénérationnel du CCAS auprès de la Ville.

2020-073 Modification du tableau des effectifs permanents.

C. Chaillou

- Questions diverses.

Rappel

- Pour toutes délibérations, les documents complémentaires disponibles peuvent être consultés par les élu.e.s auprès de la Direction Générale des Services.
- Les questions à poser ou les modifications concernant le compte rendu d'une réunion précédente doivent être formulées par écrit et remises à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire avant le **Jeudi 24 septembre - 12h**.